



Actionnaire non convoqué aux A.G

Par **janmi**, le **21/08/2015** à **22:52**

BonjourrrrrDepuis 2007 je suis actionnaire à 30% dans une société commerciale (j'en suis le co-créditeur). En 2012,j'ai eu un différend d'ordre personnel avec le PDG qui est l'autre actionnaire de la société.rnA compter de ce moment, je n'ai plus eu de nouvelles, sous prétexte que je n'apporte plus rien à la société (sleeping partner). rnrn S'il y a eu des bénéfices, je n'en ai pas été informé. Je ne suis plus convoqué aux AG rnrnil n'y a plus de publications des comptes.rnrnJ'ai été patient, je ne veux pas nuire au développement de la société mais j'ai décidé de lui adresser un A/R, pourriez-vous me conseiller sur un court rédactionnel pour lui rappeler ses obligations.rnrnMerci à vous